



DE ROUBAIX-TOURCOING

les Parlements Agricoles

Ce sont les Chambres d'Agriculture qui ont été constituées, en vertu d'une loi nouvelle.

On vote ces jours-ci, dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, pour la nomination des membres des Chambres départementales d'Agriculture.

Les Chambres d'Agriculture sont les premières assemblées corporatives instituées par la loi.

L'article premier de cette loi dit : « Il est créé dans chaque département une chambre d'agriculture. »

Cette assemblée a un rôle essentiellement consultatif.

Les chambres d'agriculture présenteront au Gouvernement et aux conseils généraux de leurs départements leurs vœux sur toutes les questions qui intéressent l'agriculture.

Elles doivent être obligatoirement consultées sur la création, dans le département, des établissements d'enseignement agricole ou vétérinaire, des stations agronomiques ou oenologiques, des services de transports, etc.

Elles pourront, en effet, se concerter en vue de poursuivre l'étude et la réalisation de projets communs à deux ou plusieurs départements.

Cette association des chambres d'agriculture aura des buts limités et prendra le nom d'Union des Chambres d'Agriculture.

Elles pourront se fédérer et constituer, de ce fait, des chambres régionales d'agriculture. C'est sans doute ce qui se produira pour le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne, etc.

Un premier pas sera fait ainsi dans la voie de la régionalisation.

Le mandat des membres des chambres d'agriculture durera un an. Ils seront renouvelés par moitié tous les trois ans et toujours rééligibles.

Sont électeurs : les agriculteurs, éleveurs, viticulteurs, arboriculteurs, horticulteurs, pépiniéristes, jardiniers, maraichers, habitant dans la commune depuis un an au moins, et exploitant un fonds rural ou forestier en qualité de propriétaires, usufruitiers, d'usuagers, de résidents, de locataires, de fermiers, de métayers ou de colons.

Sont également électeurs : les ouvriers agricoles, à la condition qu'au moment de la publication des listes électorales ils habitent dans la commune et exercent cette profession depuis trois ans au moins, les propriétaires, usufruitiers ou usagers d'un fonds rural qui, sans exploiter eux-mêmes, possèdent depuis trois ans les exploitations, les anciens cultivateurs, les directeurs, professeurs, fonctionnaires des écoles agricoles, etc.

Les électeurs doivent être Français ou naturalisés Français depuis dix ans, avoir 25 ans révolus, les femmes remplissant les conditions ci-dessus, et celles qui ont dirigé l'exploitation familiale pendant la guerre, sont aussi électrices.

Tout est l'organisation des chambres d'agriculture, pour lesquelles des élections vont avoir lieu au scrutin de liste. On votera au chef-lieu de la commune.

Les chambres d'agriculture deviendront les conseils généraux de la terre, les soutiens du cultivateur, les petits Parlements de la campagne.

Pour la première fois vont exister des assemblées élues représentant des intérêts professionnels spécialisés. Il y avait bien les chambres de commerce, mais leurs attributions portent sur toutes les variétés de commerces et d'industries et, en outre, leur juridiction est purement locale.

Cette innovation marque une orientation très nette vers l'organisation des régions économiques.

Les problèmes de la production agricole ont une importance de premier plan, on est en droit d'attendre d'heureux résultats du fonctionnement des Chambres d'Agriculture.

La recherche du blé, à notre époque, vaut mieux que la recherche des pépées d'or !

Alex WILL.

DES CANDIDATS à la Vice-Présidence de la Chambre

LE DOCTEUR FRANÇOIS Paris, 9 décembre. — Le docteur François qui donna hier à la Chambre lecture de la déclaration faite au nom des représentants d'Alsace-Lorraine, a été réélu par un grand nombre de ses collègues pour être candidat à la vice-présidence de la Chambre. Le député de la Moselle serait disposé à accepter cette offre.

M. ANDRÉ LEFEBVRE Paris, 9 décembre. — M. Marc Doussan, député de la Corrèze, a annoncé cet après-midi, dans les couloirs de la Chambre, que d'accord avec un grand nombre de ses collègues, il présenterait la candidature de M. André Lefebvre, député des Bouches-du-Rhône à la vice-présidence de la Chambre. M. Marc Doussan estime que M. André Lefebvre a mis fin hier, par son énergique intervention à des incidents provoqués par la déclaration d'Albert Thomas.

Du Cinéma dans les Pampas en passant par Saint-Lazare

PAULETTE, LA PETITE AVENTURIERE, RAQUETTES MAINTENANT SON HISTOIRE D'AUTRE FAÇON.

La pauvre petite Paulette Delannoy, qui a été retrouvée en des circonstances assurément inattendues, demeure tributaire de la justice, mais que le grand magasin.

Il semble qu'elle ne soit pas la seule victime de la version du Parquet, après avoir quitté le domicile familial, sous l'accoutrement bizarre que nous avons décrit, la fillette aurait erré quelques heures à l'aventure aux environs de la gare Saint-Lazare.

Il est curieux de constater que la conversation avec une dame élégamment vêtue et étonnée de l'apercevoir dans un aspect de carnaval, l'avait abordée pour la questionner, Paulette — et ce sont là ses propres déclarations — lui déclara que'elle était dans la prison de Saint-Lazare depuis peu à Paris et que n'ayant pu rencontrer une parente, elle s'était réfugiée dans le domicile, elle ne savait où passer la nuit. Si bien que la dame, prise de commisération, lui donna dix francs pour louer une chambre à l'hôtel. Et c'est ainsi qu'elle s'était rendue dans le premier hôtel venu, rue de Provence.

Elle s'était enfuie le 23 novembre et fut arrêtée le 27. Que fit-elle pendant ces trois jours ? On croit que des Américains se seraient chargés de sa subsistance, mais rien n'est plus incertain. Toujours est-il qu'à la suite de son arrestation, elle fut envoyée à la prison de Saint-Lazare, où elle se trouva avec Doxy Worthing. Et comme elle se sentait très jeune, Mme de Horther lui proposa de venir travailler au patronage qu'elle dirige, rue Michel-Bizot, 21. Après quelques difficultés, Paulette finit par accepter cette offre. Puis elle fut présentée à un pensionnaire américain, qui lui fit connaître les journaux annonçant la disparition, Mme de Horther en avisa le juge d'instruction. Un inspecteur de police vint donc interroger la gamine qui persista énergiquement à dénier son identité. Elle ne consentit à la reconnaître qu'après qu'on lui eût mis sa photographie sous les yeux.

Alors elle avoua au milieu de mille réticences. On a fini par comprendre, non sans mal, que Paulette fréquentait passionnément les cinémas, qu'elle s'était prise d'une belle admiration pour les vigoureux cow-boys et les énergiques girls qui couraient les bottes à vapeur dans les Pampas. Et on a compris qu'elle avait formé le projet de gagner l'Amérique à son tour pour s'y livrer à l'exemple de ces héros aux plus belles queues chevauchées.

Par l'express de Paris-Lyon, d'Arquay, en gare de Chalon, un jeune gentleman portant trois valises lourdement chargées. Un inspecteur de police trouva à l'élegant voyageur un air suspect. Il l'ordonna et, poliment, l'invita à le suivre dans son bureau.

Le voyageur fut habilement « cuisiné ». On lui fit passer une carte d'invitation au bal de cognac, des coupons d'offres riches, de nombreuses lettres de solliciteurs de dames et différents objets de valeur dont le porteur ne put indiquer la provenance.

Arrêté aussitôt, l'inconnu déclara se nommer Jules-Marius Richard, né en 1891, à Lyon, et habitant cette ville.

Richard n'est autre qu'un écumeur de train. C'EST UN ECUMEUR DE TRAIN

Par l'express de Paris-Lyon, d'Arquay, en gare de Chalon, un jeune gentleman portant trois valises lourdement chargées. Un inspecteur de police trouva à l'élegant voyageur un air suspect. Il l'ordonna et, poliment, l'invita à le suivre dans son bureau.

Le voyageur fut habilement « cuisiné ». On lui fit passer une carte d'invitation au bal de cognac, des coupons d'offres riches, de nombreuses lettres de solliciteurs de dames et différents objets de valeur dont le porteur ne put indiquer la provenance.

Arrêté aussitôt, l'inconnu déclara se nommer Jules-Marius Richard, né en 1891, à Lyon, et habitant cette ville.

Richard n'est autre qu'un écumeur de train.

LE GENTLEMAN AUX TROIS VALISES

Par l'express de Paris-Lyon, d'Arquay, en gare de Chalon, un jeune gentleman portant trois valises lourdement chargées. Un inspecteur de police trouva à l'élegant voyageur un air suspect. Il l'ordonna et, poliment, l'invita à le suivre dans son bureau.

Le voyageur fut habilement « cuisiné ». On lui fit passer une carte d'invitation au bal de cognac, des coupons d'offres riches, de nombreuses lettres de solliciteurs de dames et différents objets de valeur dont le porteur ne put indiquer la provenance.

Arrêté aussitôt, l'inconnu déclara se nommer Jules-Marius Richard, né en 1891, à Lyon, et habitant cette ville.

Richard n'est autre qu'un écumeur de train.

LE GENTLEMAN AUX TROIS VALISES

Par l'express de Paris-Lyon, d'Arquay, en gare de Chalon, un jeune gentleman portant trois valises lourdement chargées. Un inspecteur de police trouva à l'élegant voyageur un air suspect. Il l'ordonna et, poliment, l'invita à le suivre dans son bureau.

Le voyageur fut habilement « cuisiné ». On lui fit passer une carte d'invitation au bal de cognac, des coupons d'offres riches, de nombreuses lettres de solliciteurs de dames et différents objets de valeur dont le porteur ne put indiquer la provenance.

Arrêté aussitôt, l'inconnu déclara se nommer Jules-Marius Richard, né en 1891, à Lyon, et habitant cette ville.

Richard n'est autre qu'un écumeur de train.

LE GENTLEMAN AUX TROIS VALISES

Par l'express de Paris-Lyon, d'Arquay, en gare de Chalon, un jeune gentleman portant trois valises lourdement chargées. Un inspecteur de police trouva à l'élegant voyageur un air suspect. Il l'ordonna et, poliment, l'invita à le suivre dans son bureau.

Le voyageur fut habilement « cuisiné ». On lui fit passer une carte d'invitation au bal de cognac, des coupons d'offres riches, de nombreuses lettres de solliciteurs de dames et différents objets de valeur dont le porteur ne put indiquer la provenance.

Arrêté aussitôt, l'inconnu déclara se nommer Jules-Marius Richard, né en 1891, à Lyon, et habitant cette ville.

Richard n'est autre qu'un écumeur de train.

LE GENTLEMAN AUX TROIS VALISES

Par l'express de Paris-Lyon, d'Arquay, en gare de Chalon, un jeune gentleman portant trois valises lourdement chargées. Un inspecteur de police trouva à l'élegant voyageur un air suspect. Il l'ordonna et, poliment, l'invita à le suivre dans son bureau.

ELECTIONS CANTONALES Aux Electeurs du Nord

Citoyens !

Après les élections législatives et municipales, ce sont les élections cantonales qui vous appellent aux urnes dimanche prochain.

Ne dites pas qu'elles sont moins importantes que les autres pour justifier votre abstention. A toute consultation électorale, vous devez répondre : « Présent ! »

Aux élections de dimanche, il s'agit de renouveler le Conseil général et les Conseils d'arrondissement.

Ces assemblées ne sont pas les lois, c'est vrai, mais elles ont un rôle dans l'administration des intérêts de la région et du département.

Le Conseil municipal non plus ne participe pas à la confection des lois, et cependant vous avez voté en masse pour les candidats socialistes. Le Conseil général occupe dans le département la place attribuée au Conseil municipal dans la commune. Il est chargé d'administrer les intérêts considérables du département du Nord.

Envoyez-y les candidats que vous présente le Parti Socialiste.

Dans le Conseil sortant, sa représentation était jusque le quart de l'Assemblée, et cependant les conseillers généraux socialistes ont joué un rôle de premier plan. Rien de ce qui intéresse les affaires départementales ne leur a échappé. Leurs propositions se sont imposées avec une telle force que presque toujours elles ont été votées par le Conseil général. Il est vrai que nous les avons signalés par leur présence constante aux nombreuses sessions tenues avant, pendant et après la guerre. Sans eux, il eût été impossible de faire voter le budget départemental, qui est un budget d'administration et d'assistance.

Rappeler l'œuvre du groupe des conseillers généraux socialistes dans un appel aux électeurs est impossible. L'œuvre accomplie par eux est si importante et si utile que son initiative s'exerça dans tous les domaines.

Disons simplement, pour permettre aux électeurs de les juger, que les élus socialistes ont poussé le Conseil général à agir sur le Parlement en vue de faire des multiples lois d'assistance aux malheureux, aux invalides, aux vieillards, aux familles nombreuses, aux femmes en couches, une loi unique de solidarité sociale protégeant et secourant tous ceux qui ne peuvent vivre que de leurs bras et de leur cerveau.

C'est aux élus socialistes que l'on doit la création de la Caisse départementale d'assurance contre l'incendie. Pour assurer les individus et les choses contre les risques qui les menacent, ce ne doit pas être une affaire privée rapportant de jolis bénéfices à quelques riches Compagnies ; cela regarde la collectivité, représentée par la Commune, le Département ou l'Etat.

En attendant que l'Etat comprenne son devoir, le Conseil général l'a rempli en créant une œuvre d'abord modeste, puis étendue, qui sont appelés à être assurés sont surtout les petits, les ouvriers, les personnes de condition humble, que les grandes Compagnies dédaignent. La Caisse départementale n'est qu'à ses débuts, puisqu'elle ne date que de l'année dernière.

Profitez des élections de dimanche prochain pour que la minorité socialiste, si active et si travailluse, devienne la majorité. Les élections municipales nous ont déjà montrés que vous êtes capables de cette nouvelle conquête. Vous représentez la classe des travailleurs qui marche de victoires en victoires, malgré toutes les difficultés et les embûches, à la prise du Pouvoir politique, dans vos mains, sera le Pouvoir véritable et socialisant les grandes exploitations et les monopoles capitalistes.

Vous constituerez les forces démocratiques qui atteignent pour faire de la République, l'œuvre que nous poursuivons encore tant d'efforts de réaction, la grande République sociale !

Agissez ! Allez tous aux urnes le 14 décembre pour les candidats socialistes !

Pour la Fédération socialiste du Nord, Le Bureau : G. DELORY, J. LEBAS, F. LOUIS.

Il y a une belle bande de voleurs de métaux

LES POLICIERS EN CHUILLER LES MEUBLES DANS LE NORD. LE PAS-DE-CALAIS, L'AINSE ET LA SOMME.

Nous avons annoncé dimanche la quintuple arrestation de voleurs opérée par les agents de la Brigade mobile à Denain.

Les individus arrêtés se spécialisaient surtout dans les vols de métaux commis dans les camps de la région.

Il semble qu'une vaste association de malfaiteurs s'était ainsi formée dans toute la région du Nord et du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Hier, c'est à Aubigny que la Brigade mobile a opéré une capture ; celle du nommé Malbraque, marchand de chiffons et vieux métaux, à Avesnes-le-Comte, qui était signalé comme ayant réuni à son profit, sur les champs de bataille, des milliers de kilos de cuivre, étain, plomb et autres métaux qu'il expédiait par wagons.

Cette affaire, d'ailleurs, n'est pas terminée et promet de prendre une envergure plus ordinaire. D'autres personnes d'Avesnes-le-Comte et d'ailleurs sont inculpées, de même qu'un personnage bien en vue dans le monde politique ne tarderait pas à être appréhendé.

En gare d'Arras, la police mobile a saisi 28.000 kilos de cuivre, de même qu'à Valenciennes, où une quantité importante de métaux a été retrouvée, provenant du Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et de la Somme.

L'enquête se poursuit. De nombreuses et nouvelles arrestations sont imminentes.

Le Fou et le Jésuite

Une scène tragique et sanglante s'est déroulée au coin de la rue du Poinçon et de la rue des Brigittines, à Bruxelles.

Un individu, nommé J.-B. Flon, ouvrier maçon, âgé de 38 ans, habitant au quartier des Abattoirs, était porteur d'une barre de fer d'un mètre trois de long et d'une épaisseur de deux centimètres, lorsqu'il avisa, sortant de chez lui, le père jésuite Louette, professeur du collège St-Michel. Sans dire un mot il frappa le prêtre d'un formidable coup qui lui fracassa le crâne. Puis le meurtrier s'enfuit, abandonnant son arme, et poursuivi par la foule. Il traîna pas loin, car deux gardiens l'arrêtaient rue des Tanneurs, et le conduisirent au bureau de police de la rue du Poinçon où il fut interrogé. Flon répondit à toutes les questions par des phrases incohérentes. C'est un fou qui accuse les prêtres en général d'être la cause de ses malheurs, et notamment de la mort de sa femme. Il s'était promis de tuer le premier qu'il rencontrerait.

Pour qui le lait ?

Pour nos petits enfants ou pour les petits boches ?

Bruxelles, 9 décembre. — La Société médico-chirurgicale de Liège, considérant qu'un groupe de personnes anglaises prises de pitié pour les enfants allemands demeurant à la commission, des réparations de guerre à la livraison de la Belgique des 140.000 vaches laitières, prie le Gouvernement belge de protester énergiquement contre la campagne de ces personnes anglaises au cœur compassant, mais mal informées, qui proposent de sacrifier la santé de nos enfants de la Belgique et du Nord de la France à celle de leurs oppresseurs.

La crise du charbon dans le Nord

LES REGIONS LIBRES SONT SINGULIEREMENT TRAITÉES, TELEGRAPHIE M. DRON A M. CLÉMENTEAU

Le charbon fait totalement défaut à Tourcoing. Pour protester contre la situation grosse de danger, M. Dron, sénateur, adresse le télégramme suivant à M. Clémenteau.

Sommez sans charbon pour cuire aliments, allons nous trouver impossible fabriquer pain ; services Eau arrière demain : gaz va également arriéré.

Sommez avisés par Préfecture qu'il est impossible de nous envoyer du charbon par fer, que les péniches qui sont affectées à Béthune ne peuvent être chargées actuellement et ne nous partent pas avant quinze jours minimum.

Sommez également que tout le charbon exporté à Béthune est chargé à force sur wagons et dirigé d'urgence sur Paris. Protestons contre de tels abus et demandons votre énergie et votre bon vouloir pour nous faire envoyer immédiatement charbon par fer.

A Wattrelos, une teinturerie en chômage faute de combustible

La teinturerie de fils sur bobines filées de MM. Casimir Faenackels et fils d'Anvers, est arrêtée depuis samedi matin par le manque de charbon. 80 ouvriers sont réduits au chômage. Les ateliers de teinture avaient été remis en marche le 1er mai dernier.

Les Etats-Unis sans charbon

DES MESURES ENERGIQUES SONT PRISES POUR CONVIQUER LA CAISE

Washington, 9 décembre. — Le contrôleur du combustible vient d'émettre des règlements rigoureux qui prescrivent dans le pays tout entier des restrictions sévères pour économiser le charbon ; outre l'éclairage qui est réduit au strict nécessaire, ainsi que la quantité de combustible destinée aux entrepôts et fabriques et usines d'éclairage, les usines et établissements industriels, sauront être réduits à leur minimum. Les usines devront plus fonctionner que trois jours par semaine ; la quantité des trains électriques est également réduite au minimum. L'éclairage est supprimé dans tous les établissements de l'Etat, à partir de 19 heures, à partir de cette heure, toutes les lumières dans les bureaux doivent être éteintes.

Un fou a massacré toute sa famille

IL TUA SON BEAU-PERE, SA FEMME ET SA FILLE ET BLESSA SON NEVEU

Tours, 9 décembre. — Hier soir, aux « Bécaziers », commune de Saint-Michel-sur-Loire, le nommé Bausser, au cours d'une réunion de famille, et dans un accès de folie sans doute, a tué à coups de revolver, son beau-père, sa femme et sa petite fille âgée de 3 ans.

Un neveu, vu par le meurtrier Bausser et sa famille à ses noces, reçut une balle dans la main, une autre dans le bras, et une troisième lui fracassa la poitrine.

Ce jeune homme n'est en fait qu'un jeune homme qui Bausser était allé rechercher son revolver. C'est lui qui prévint les autorités.

Ya-t-il conflit entre patrons et ouvriers EN ANGLETERRE UN TRIBUNAL INDUSTRIEL JUGE LES CAUSES

Londres, 9 décembre. — La Cour permanente des industries, véritable tribunal industriel, créé par une loi récente en vue de statuer sur les litiges pouvant surgir entre industriels concurrents et entre patrons et ouvriers, a siégé aujourd'hui pour la première fois.

Plus de soixante causes ont été déjà inscrites sur le rôle de cette cour. Les juges, élus par le Parlement, ont été nommés à Londres, mais de nombreux conflits intéressant les industries écossaises, la Cour de Londres a déjà prononcé des décisions de décembre à Glasgow, Edimbourg et Aberdeen.

On n'est pas plus gentil pour un espion boche

DEUX ANS DE PRISON ET LE VOILA PRET A RECOMMENCER

Un lieutenant boche, Moritz Manns, qui fut condamné à deux ans de prison pour tentative d'espionnage, a été transféré hier, à la peine terminée, à la prison civile de Grenoble en attendant son expulsion du territoire français.

Assassiné à coups de pioche

Nîmes, 9 décembre. — M. Maurice Brousse, 65 ans, a été assassiné à coups de pioche. Le vol est le mobile du crime.

L'explosion d'une mine fait trois victimes

Amiens, 9 décembre. — M. Lepreux et ses deux fils travaillaient au comblement des trous d'obus à Epéhy, arrondissement de Péronne. Cet ancien champ de bataille est parsemé de mines dont beaucoup sont encore visées et relées par des fils de fer.

Un des fils Lepreux heurta avec une bêche une mine qui explosa. Les trois hommes furent tués sur le coup. On les a retrouvés douze heures après dans un état horrible. Leurs corps avaient été projetés à 500 mètres de la mine.

LE MAIRE PARLA

IL TOMBA MORT

Les démolitions de la ville de Charolles (Saône-et-Loire), étaient leur retour au foyer par un banquet que présidait M. Victor Boussoulet, maire et conseiller général. Il venait de prendre la parole et parlait sans manifester aucune fatigue, lorsque tout à coup, il s'affaissa. Son fils, avocat, se porta à son secours, mais la mort avait été foudroyante.

M. Boussoulet, âgé de 60 ans, était maire de Charolles depuis trente ans ; il ne s'était pas représenté aux dernières élections municipales, mais il avait posé à nouveau sa candidature au Conseil général.

Un wagon de revolvers pour 105 francs

IL FUT VENDU PAR SES GARDIENS

A Anvers, trois soldats chargés de surveiller un wagon rempli de revolvers et de fusilles en attendant qu'il soit remis à la Belgique, ont été arrêtés. Le wagon de 105 francs, a un recleur de M. Merx. Les soldats et le recleur ont été arrêtés.

L'Entente a signifié sa volonté aux Boches

Une double note conciliante et ferme a été envoyée.

Deux notes du Conseil suprême ont été adressées au baron von Lersner.

La question des prisonniers

La première note rappelle que la note du 17 novembre et celle du 23 novembre définissent les responsabilités du Gouvernement allemand dans le retard à la ratification du traité. Leurs conclusions demeurent. La note rejette la suggestion d'un droit acquis à l'Allemagne en compensation de l'absence des délégués américains dans ces commissions, ce qui lui permettrait d'obtenir une modification des clauses du traité concernant la livraison des coupables et le retour des prisonniers de guerre. Le traité entre en vigueur après la ratification par l'Allemagne et par trois des autres puissances alliées et les prisonniers sont parfaitement restitués. La France libérera les prisonniers dès la mise en vigueur du traité. La note maintient le protocole concernant la destruction de la flotte de Scapa-Flow et tient compte de la situation économique générale des ports allemands, ces mesures devant porter une grave atteinte à la capacité de l'Allemagne de satisfaire ses besoins légitimes. Un échange de territoires pourra suivre. La note rappelle, pour la troisième fois, à l'Allemagne, que jusqu'à la mise en vigueur du traité la démolition de l'armement naval suffit pour donner aux Alliés l'assurance que l'Allemagne ne pourra recommencer la guerre sans délai la signature du protocole et du dépôt de ratification.

L'affaire de Scapa-Flow

La seconde note est relative à la demande d'arbitrage au sujet de la destruction de la flotte de Scapa-Flow. La proposition allemande est que l'Allemagne paie les obligations de l'Allemagne par des dommages matériels et par des sommes destinées à être livrées aux Alliés et parce que cette décision serait imputable aux Alliés en raison de ce que les bâtiments étaient dans l'état d'ennemi et non pas neutre. Cette proposition n'est qu'une tentative de retarder volontairement la mise en vigueur du traité de paix. Dans sa note du 3 septembre, le Gouvernement allemand avait reconnu en détruisant les navires qu'il n'avait pas la proposition allemande de réparations. La note soutient que la destruction des navires de la flotte survenue en violation de l'armistice et que les Alliés ont annulé les engagements qui devaient être respectés. Les Alliés considèrent que le Gouvernement allemand ne saurait rejeter sa responsabilité ni chercher une solution dans un arbitrage d'un fait de guerre. En conséquence, les Alliés invitent le Gouvernement allemand à signer sans autre délai le protocole qui permettra la mise en vigueur du traité de paix.

Ce que disent les journaux boches

Berlin, 9 décembre. — La « Deutsche Allgemeine Zeitung » étudie les raisons qui retardent l'entrée en vigueur du traité et constate que certaines demandes des Alliés sont irréalisables, notamment celle relative à la livraison des 300.000 tonnes de déchets, qui mettrait l'Allemagne dans l'impossibilité de tenir ses engagements à bref délai. Toutefois, elle ajoute que les engagements ne doivent pas se contenter de retarder l'entrée en vigueur du traité, mais qu'ils doivent être acceptés.

Dans le « Berliner Tageblatt », M. Wolff espère que la note des Alliés laisse la place à la possibilité de négociations en vue d'un accord. Il condamne énergiquement les menées étonnantes des conservateurs, qui, dit-il, constituent un véritable fléau.

Dans le « Vorwärts », M. Bernstein déclare que les gardes civiques visés par la note des Alliés ne sont nullement destinées à la reconstruction de l'armée, mais uniquement au maintien de l'ordre en Allemagne.

M. Clémenteau s'en va causer à Londres

Paris, 9 décembre. — Le président du Conseil partira demain, pour Londres, où il va négocier avec M. Lloyd George, et les membres du Ministère anglais. M. Clémenteau se rendra à Londres sur l'invitation de M. Lloyd George, pour discuter les importants problèmes de la Conférence à Paris ; mesures à prendre en raison de l'attitude de l'Allemagne ; enfin, et surtout, situation créée par la carence quantitative.

Il est probable qu'avant son départ, un Conseil des Ministres aura lieu à l'Elysée, au cours duquel M. Klotz entretiendra ses collègues des questions financières.

Trois cent mille hommes attendent sur le Rhin

Le « Daily Mail » annonce que de vastes préparatifs militaires ont été depuis quelques jours dans la zone d'occupation française sur le Rhin.

D'après les informations les plus sûres, le haut commandement français tiendrait prêts quinze divisions au grand complet, soit environ trois cent mille hommes, en y comprenant les services annexes. Les effectifs britanniques sont de 140.000 hommes, et les 12.000 Américains ont reçu de Washington l'ordre d'obéir aux ordres éventuels du maréchal Foch.

On a volé des grenades au camp de Gaillon

QUE VEULENT FAIRE, LES VOLEURS DE CES 2500 ENGINS DE MORT ?

Gaillon, 9 décembre. — A Gaillon, dans l'Eure existe un dépôt d'artillerie. Une constatation qui a causé un gros émoi vient d'y être faite : cent caisses de grenades à main, soit 2.500 engins, ont disparu. Les premiers vérifications effectuées sur l'autorité militaire permettent d'affirmer qu'il n'y a eu aucune erreur d'écritures ou d'expédition et que ces caisses d'explosifs ont bien été volées nitamment. Par qui et dans quel but ? C'est ce que la Sûreté générale et l'état-major de la 3e région cherchent activement à savoir.

Si nous faisons comme en Pologne QU'EN PENSENT NOS MARCHANDS ?

A Cracovie, on a fusillé le négociant m. Brodski, condamné à mort pour avoir détourné trois wagons d'approvisionnement destinés à l'armée polonaise. M. Brodski a été tué par un soldat polonais. Les négociants et on s'attend à d'autres exécutions.